

**Sujet :** [INTERNET] Réserve Naturelle Nationale sur le Seine

**De :** Patrick Robin <

**Date :** 14/12/2022 18:14

**Pour :** "pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr" <pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr>

Bonjour,

La mise en place de cette réserve est un risque important pour l'avenir du club d'aviron de Nogent.

Je m'étonne que l'aviron et le paddle ne soient pas repris dans les autorisations de naviguer dans cette future réserve alors que la pratique du canoë est autorisée ainsi que les embarcations de pêcheurs!

Et puis la pratique de notre sport ne se limite pas à 2 km de navigation dans Nogent, la navigation jusque Marnay voire Conflans est régulièrement pratiquée, et parfois avec des clubs extérieurs ce qui permet d'ouvrir la région à un autre tourisme fluvial. Pour le club, ces concentrations permettent des rentrées d'argent qui assurent notre fonctionnement.

Bien cordialement.

P. Robin